



Herbeys Infos

Bulletin Municipal

N° 266

Février/Mars 2024



Le printemps est arrivé, il est temps pour le Conseil municipal de voter le budget de l'exercice 2024.

La séance du 25 mars a permis de prendre plusieurs délibérations concernant les finances de la Commune.

Après avoir approuvé le Compte de gestion du comptable et le Compte administratif 2023, le Budget Primitif 2024 a été adopté.

Les ressources courantes dégagées en fonctionnement une fois les charges prises en compte, peuvent être utilisées pour rembourser la dette ou investir. En effet, le poids de la dette sur le budget communal est à prendre en compte, car il impacte la section d'investissement (remboursement du capital) comme celle de fonctionnement (intérêts des emprunts).

La maîtrise des finances en section de fonctionnement a permis de dégager un important excédent qui va permettre de terminer les travaux de la Grange du Château. Là encore, aucun dérapage financier est à noter au regard de l'enveloppe prévisionnelle lors de l'appel d'offre ; nous travaillons avec un souci permanent de respect du budget.

Je rappelle que ce beau projet n'aurait pu voir le jour sans l'obtention de subventions : aides de l'Etat, du Département et de la Région.

Les premiers inscrits à la micro-crèche Herbe et Baby ont été accueillis début avril par l'équipe d'Andréa CRISTIANI HORNER. Les bureaux à l'étage sont actuellement disponibles, n'hésitez pas à en parler autour de vous...

Avec une vigilance permanente, malgré les investissements effectués, cette année encore nous avons fait le choix de ne pas ajouter de pression fiscale aux herbegeois : maintien du taux sur les impôts locaux (TF), bien que l'Etat devrait augmenter ses bases de 3.9%.

Vous trouverez, en pages intérieures du bulletin, les chiffres clés de ce budget responsable et vertueux.

Je vous souhaite bonne lecture et un très beau printemps.

Bien à vous.

Le Maire,
Françoise FONTANA.

Ouverture de la micro-crèche Herbe et Baby



Andréa CRISTIANI HORNER, Directrice et son équipe : Sarah et Alizée toutes deux diplômées d'un CAP petite enfance, Margot puéricultrice et Gaëlle puéricultrice et référente technique accueillent 12 enfants.

Mairie d'Herbeys

www.herbeys.fr

Téléphone : 04 76 73 63 76 Fax : 04 76 72 09 65

Courriel : commune.herbeys@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.herbeys.fr>

Pour contacter vos élus : prenom.nom@herbeys.fr

Merci de mettre la commune d'Herbeys en copie de vos mails pour vous assurer que vos messages sont pris en compte lorsque vos élus sont absents.

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 19h00

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 11h30

Vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 17h00

Bibliothèque Municipale

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h

Vendredi : 16h - 19h

Samedi : 9h-12h

Horaires des tondeuses et machines à respecter :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 19h00

Les samedis de 9h00 à 12h00

et de 15h00 à 18h00

Interdit dimanches et jours fériés

Arrêté Préfectoral n°38-2016-05-12-0005

Interdiction du brûlage des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel pour tous.

Chasse : la chasse est ouverte

toute la semaine sauf le vendredi

du 10 septembre 2023 au 29 février 2024.

Vigilance cambriolage

Prévenir la gendarmerie de St-Martin-d'Uriage au 04 38 42 03 08 en cas de comportement suspect.

ENEDIS

Accueil Raccordement Electricité :

09 69 32 18 11

www.connect-racco.enedisdistribution.fr

Raccordement producteurs

(photovoltaïque, éolien... : 09 69 32 18 00

Accueil administrés :

Dépannage : 09 72 67 50 38

Autres renseignements : 09 69 32 18 53

Télécharger gratuitement l'application

«ENEDIS à mes côtés». Les clients pourront contacter facilement les services dépannage ou raccordement d'ENEDIS, obtenir des informations sur les coupures d'électricité et des recommandations en matière de prévention des risques électriques.

Régie Eau et Assainissement de la Métro : 04 76 59 58 17

Régie des Eaux de la Métro :

Secrétariat secteur : 04 85 59 50 00

Astreinte : 04 76 98 24 27

Les habitants ont accès librement à l'ensemble des 22 déchetteries de l'agglomération grenobloise

(cf liste <http://www.lametro.fr/107-dechetterie-grenobleagglomeration.htm>)

Déchetterie de Vaulnaveys :

du lundi au samedi de 9h00-12h00 / 13h00-18h00

Fermeture à 17h30 en période hivernale.

Route de Brié à Vaulnaveys-Le-Haut Tél : 04 76 03 26 80

Ramassage des poubelles : le vendredi.

Bacs de recyclage sur la place du marché et au terrain de sport

Commande de containers, de composteurs : 0 800 500 027

Permanence architecturale : prise de rdv avec l'architecte conseil au 04 85 59 99 35 ou par courriel henry.galindo@grenoblealpesmetropole.fr

Relais Assistants Maternels : contacter le 04 76 78 89 09

Cabinet médical d'Herbeys : contacter le 04 80 42 24 77

Conciliateur de justice (Maison des Habitants Capuche à Grenoble) : contacter le 04 76 87 80 74

Maison de justice et du droit (25 avenue de Constantine à Grenoble) : contacter le 04 38 49 91 50 / mjd-grenoble@justice.fr

Défenseur des droits (autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés) :

contacter le 09 69 39 00 00 ou www.defenseurdesdroits.fr

Plateforme solidarité femmes : 3919

Marché d'Herbeys : dimanche de 9h00 à 12 h00 en face de la Mairie : boulanger, fromager, boucher, vins et jus de fruits, fruits et légumes, articles artisanaux en tissu. En saison : légumes locaux.

Sandrine Martin-Grand

et Michel Doffagne, conseillers

départementaux, sont à votre disposition pour vous rencontrer.

Rendez-vous auprès de leur collaboratrice Nathalie Béranger au 04 76 00 37 47 ou par courriel: nathalie.beranger@isere.fr

Sommaire

☞ Informations diverses : pages 2 à 4 -16-25

☞ Annonces : page 5

☞ Budget 2024 : pages 6-7

☞ Agriculture et biodiversité: pages 8 à 11

☞ Ça s'est passé près de chez vous : pages 12 à 15

☞ CR du Conseil municipal du 25/03/2024 : pages 17 à 24

☞ Tribune libre : page 26

☞ Dates à retenir: pages 27-28

GENDARMERIE

BRIGADE DE SAINT-MARTIN-D'URIAGE (38)

 URGENCES 	 ACCUEIL 	 E-SERVICES 												
<p>24H/24 - 7J/7</p> <p>EN CAS D'URGENCE APPUYEZ SUR LE BOUTON D'APPEL DE L'INTERPHONE POUR ÊTRE MIS EN RELATION AVEC UN OPÉRATEUR</p>  <p>OU</p> <p>APPELEZ IMMÉDIATEMENT PAR TÉLÉPHONE LE 17</p>  <p>17</p> <hr/> <p> IN CASE OF EMERGENCY PRESS THE INTERCOM CALL BUTTON TO BE CONNECTED WITH AN OPERATOR</p>  <p>OR</p> <p>PHONE IMMEDIATELY 112</p>  <p>112</p>	<p>HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>LUNDI</td> <td>08H00 - 12H00</td> <td>15H00 - 19H00</td> </tr> <tr> <td>MERCREDI</td> <td>08H00 - 12H00</td> <td>15H00 - 19H00</td> </tr> <tr> <td>VENDREDI</td> <td>08H00 - 12H00</td> <td>15H00 - 19H00</td> </tr> <tr> <td>DIMANCHE et jours fériés</td> <td>09H00 - 12H00</td> <td>15H00 - 18H00</td> </tr> </tbody> </table> <p>POUR ENTRER, APPUYEZ SUR LE BOUTON D'APPEL DE L'INTERPHONE</p>  <p> 04 38 42 03 08</p> <p> cob.domene@gendarmerie.interieur.gouv.fr</p> <hr/> <p>GENDARMERIE À PROXIMITÉ</p> <p> Brigade de Domène 33 Rue Jules Ferry 38420 DOMÈNE 04 76 77 24 46</p> 	LUNDI	08H00 - 12H00	15H00 - 19H00	MERCREDI	08H00 - 12H00	15H00 - 19H00	VENDREDI	08H00 - 12H00	15H00 - 19H00	DIMANCHE et jours fériés	09H00 - 12H00	15H00 - 18H00	<p>24H/24 - 7J/7</p> <p>UNE QUESTION ? BESOIN DE CONTACTER LA GENDARMERIE ?</p> <p>En dehors des cas d'urgence, vous pouvez échanger par messagerie instantanée avec un gendarme en flashant ce QR Code</p> <p>24H/24 - 7J/7</p>    <hr/> <p> Ma Sécurité Application Grand Public</p> <p>SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES Téléchargez l'appli « Ma Sécurité » !</p>  <p> </p>
LUNDI	08H00 - 12H00	15H00 - 19H00												
MERCREDI	08H00 - 12H00	15H00 - 19H00												
VENDREDI	08H00 - 12H00	15H00 - 19H00												
DIMANCHE et jours fériés	09H00 - 12H00	15H00 - 18H00												
<p align="center">GENDARMERIE <small>NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ</small></p>														

Le Département de l'Isère compte une nouvelle brigade de gendarmerie. Installée à Saint-Martin-d'Uriage, elle va permettre de densifier la présence dans un secteur qui était en manque d'effectifs.

Dix militaires doivent composer cette nouvelle unité ouverte depuis le 16 février et dont les compétences s'étendent sur les communes de Saint-Martin-d'Uriage, Vaulnaveys-le-Haut, Revel, Chamrousse, Brié-et-Angonnes et Herbeys.

Néanmoins et pour rappel, vous pouvez vous rendre et/ou contacter la Police ou la Gendarmerie des autres communes en cas de problème, pour vos dépositions ou autres demandes.

Elections européennes le 9 juin 2024



Les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est **fixée au 3 mai 2024** (au 1^{er} mai pour les inscriptions en ligne).

Vous pouvez vérifier votre inscription depuis le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

Il est possible de **voter par procuration**. L'électeur peut se présenter dans un commissariat de police ou une gendarmerie, au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. Depuis l'étranger, un électeur peut établir la procuration auprès de l'ambassade ou du consulat.

Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

Renseignements et démarches sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

Aide à domicile



Si ces mots vous parlent, les emplois de l'aide à domicile peuvent vous intéresser.

Auxiliaire de vie, aide aux personnes en perte d'autonomie, dame-homme de compagnie, employé à domicile...

Voilà, entre autres, quelques appellations de ces métiers qui cachent de nombreuses fonctions telles que :

- aide au lever et au coucher,
- aide à la prise de repas,
- aide aux courses,
- accompagnement lors de sorties, etc...

Ces métiers peuvent se pratiquer auprès de prestataires ou de services mandataires. Dans ces cas-là, vous êtes salarié. Vous pouvez également pratiquer de manière plus autonome en intervenant en tant qu'employé directement auprès des personnes. Vous pouvez alors vous faire rémunérer en Chèque Emploi Service Unique.

De nombreuses formations existent et vous pouvez vous former à tout âge.

Dans notre village, les herbigeois ont des besoins. Nombreuses personnes font appel à l'aide à domicile et il est parfois compliqué de trouver des intervenants qualifiés et de confiance. Ces métiers sont en très forte tension.

Si vous êtes professionnels, si vous avez des compétences et des appétences pour ces métiers, vous pouvez vous renseigner auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la Mairie d'Herbeys au 04 76 73 63 76.

Si vous avez du temps pour rendre visite, tenir compagnie, intervenir sur des temps de vacances, contactez le CCAS.

« Je suis aide à domicile depuis 5 ans auprès des personnes âgées. C'est un métier humain, très enrichissant. J'assure les actes essentiels de la vie quotidienne : aide à la toilette, à l'habillage, je stimule l'autonomie. Je les accompagne pour les courses, les rendez-vous. Je prépare les repas et les aide à manger. Je fais aussi le ménage.

Je préserve le maintien à domicile de la personne. Je suis à l'écoute, vigilante, bienveillante, patiente et de bonne humeur.

Avec les personnes âgées on apprend, j'ai une dame de 98 ans qui m'a expliqué comment faire les sudokus, on parle de l'actualité, on apporte de la joie, on rit. On est un soutien essentiel.

C'est grâce à une amie aide ménagère que je me suis lancée dans ce métier et pourquoi pas vous ? »

« Je suis atteinte de la maladie de Parkinson et sans les aides à domicile je ne pourrais pas rester chez moi. C'est un soutien précieux pour les actes de la vie quotidienne que je ne peux plus faire seule. Elles me font les courses et parfois de la cuisine, elles me préparent un gâteau, une omelette, un gratin, une soupe... Moi je donne aussi des conseils en cuisine aux jeunes aides à domicile, j'ai expliqué comment réaliser une sauce béchamel. C'est une présence agréable, on peut discuter sur différents sujets tel que l'actualité, les reportages télévisés... Merci à elles ! »

« Architecte paysagiste, entrepreneur indépendant depuis la fin de ses études, Pierre L. a fermé sa petite entreprise quelques années avant son départ en retraite. Il envisage de terminer sa carrière professionnelle dans l'accompagnement à domicile en étant rémunéré en Chèque Emploi Service Unique, toute la partie administrative étant faite par le CESU. Du soin du paysage au soin à la personne... »

Etat civil de l'année 2023

Nous vous informons du décès de Paul MORAND survenu le 20 janvier 2023.
Il s'est éteint à l'EHPAD du Bon Pasteur à Saint-Martin-D'hères, à l'âge de 92 ans.

Annonces

Nous sommes plusieurs professionnels paramédicaux résidant sur la commune et nous recherchons un local pour exercer nos activités sur Herbeys.

Un espace comprenant plusieurs pièces ou cloisonnable, et un bureau isolé (superficie minimale de 12m²) nous conviendraient.
Contacter Mathilde Chantereau (orthophoniste) au 06 02 56 05 34

Je m'appelle Eléah Cochet, habite Herbeys, suis lycéenne motivée de 16 ans.

Je propose mes services de baby-sitting, garde d'animaux et ménage.

Je peux me déplacer à Tavernolles et Eybens si besoin. Disponible les week-ends, mercredi après-midi et certains soirs de la semaine. Dynamique, j'ai le sens de l'organisation et des responsabilités.

Contactez-moi par mail ou par téléphone : eleah.cochet@gmail.com. Tel : 06 45 70 50 12

Nouvelle habitante à Herbeys, je suis en télétravail du lundi au jeudi. Pour rythmer la semaine et partager les pauses café et déjeuner, je cherche un "co-worker" souhaitant partager un bureau, une journée chez l'un, une journée chez l'autre par exemple.
Audrey Lacour Tel : 06 70 66 01 91

Loue à Herbeys appartement T2 meublé, environ 50 m² au RDC d'une villa. Cuisine entièrement équipée et ouverte sur salon. salle d'eau avec douche à l'italienne. Terrasse et jardin. Exposition sud-ouest. Abri de jardin d'environ 15 m².

Prix : 800 € (chauffage inclus). Eau, électricité, abonnement téléphone et internet en plus. Libre au 1er Mai. Animaux interdits.
Me contacter au : 06 82 94 27 20

À vendre :

- Tronçonneuse 155 Husqvarna avec 2 chaînes 170 €.
 - Débroussailleuse Stihl avec accessoires 60 €.
 - Taille haie Bosch électrique 150 €.
 - Perceuse visseuse électronique AEG Powert 250 €.
 - Scie sauteuse électronique Peugeot Tri Axiole 40 €.
 - Scie circulaire Bosch PK 566 70 €.
 - Ponceuse à bois électronique Bosch à bande et disque RYOBT 150 €.
 - Machine à fraise Bosch Dremel 100 Multi fonction 15 accessoires 150 €.
- Téléphone 04 76 73 66 85



Depuis le 1er septembre 2023, Marguerite Dubois et Audrey Rossignol, deux nouvelles infirmières, ont rejoint Sandra Laroche et Pauline Fernandes déjà en activité sur la commune de Brié-et-Angonnes.

Toutes les quatre font désormais partie du cabinet infirmier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

C'est une nouvelle équipe dynamique qui vous propose tous types de soins variés, principalement à domicile sur les communes de Brié-et-Angonnes, Herbeys et Haute-Jarrie.

Elles assurent également deux permanences à la Maison de Santé sur rendez-vous : le matin pour les prises de sang et l'après-midi pour les autres soins.
N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin au 04 76 72 09 32

BUDGET 2024



HERBEYS

COMMUNE HERBEYS

Le Conseil municipal a voté le Budget Primitif 2024. La section de fonctionnement est équilibrée avec 1 335 000 € en dépenses et en recettes. C'est 6,2 % de plus qu'au Budget Primitif 2023.

La section d'investissement bénéficiant des excédents reportés, prendra en charge la fin du projet de la Grange du Château en plus de nouvelles acquisitions et travaux. Les subventions reçues et reversées concernent une bonne partie de la section d'investissement (46% des recettes et 25% des dépenses).



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La section de fonctionnement

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune ainsi que toutes les ressources perçues qui reviennent régulièrement chaque année.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



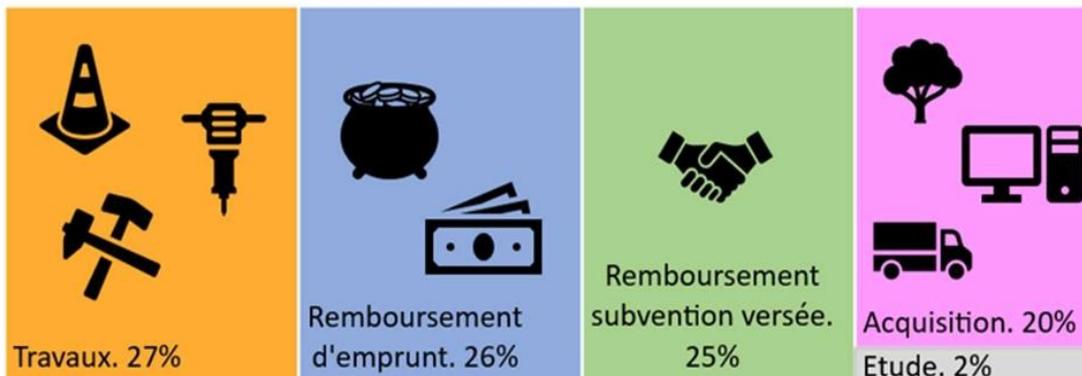
REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



La section d'investissement

- La section d'investissement comporte en dépense le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, études, acquisitions...) ; en recettes on retrouve les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.
- Le budget d'investissement baisse de 42 % comparativement à l'année 2023 (la part la plus importante de la réalisation des travaux de la Grange ayant été effectuée sur l'exercice).

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



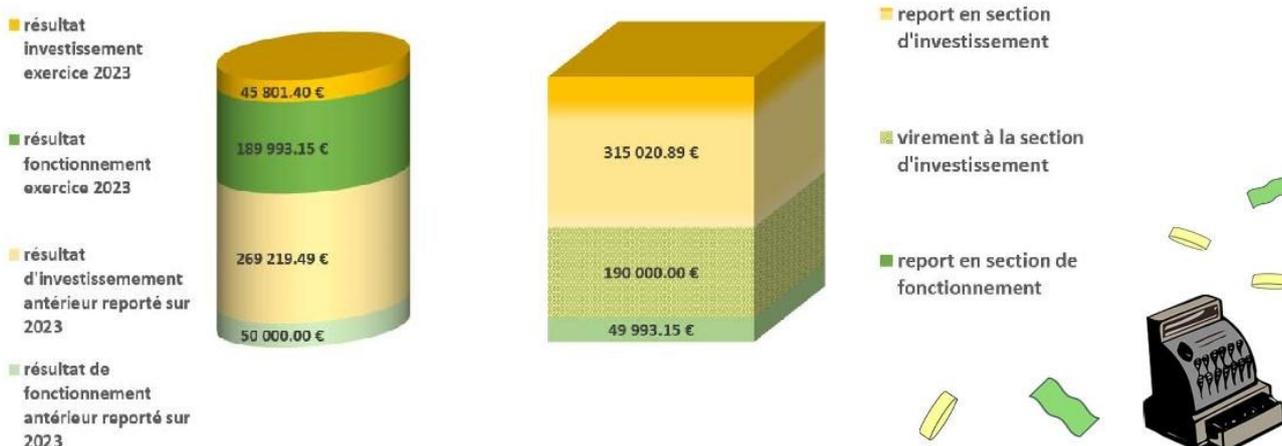
REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024



Affectation des résultats et financement de l'investissement

- Le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2023 est excédentaire avec 189 993.15 €
- Le résultat de la section d'investissement avec 45 801.40 € en 2023 affiche également un excédent
- En prenant en compte les résultats cumulés des exercices précédents, la section de fonctionnement comptabilise 239 993.15 € et la section d'investissement 315 020.89 €.
- Pour le budget 2024, il a été décidé de conserver 49 993.15 € en section de fonctionnement et de virer le reste du résultat cumulé de cette section soit 190 000 € pour l'investissement.
- Nous retrouvons également en recette d'investissement le résultat cumulé de 315 020.89 € de cette section en plus du virement de la section de fonctionnement.

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES



Depuis 2021, ce projet était dans les cartons, en attente de financement ! La dynamique locale, l'engagement des agriculteurs, la volonté des élus, le professionnalisme du CEN, de l'ADDEAR et de Gentiana, l'écoute de la Métropole conduisent à un **travail de collaboration** au service de l'agriculture comme de la biodiversité **pour 2024. La Métropole finance ce projet.**

Vers le maintien d'un bon état agro-écologique des milieux ouverts herbacés

1. Maintenir ouvertes les pelouses sèches et prairies apparentées de la commune

A la forêt, s'ajoutent la **diversité des espaces ouverts**. Les pelouses sèches des côteaux, répertoriées par le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) à la demande du département, sont des formations herbacées sur sol pauvre soumises au manque d'eau. Les prairies sont généralement plus humides, partiellement semées et plus ou moins amendées. On a souvent des situations intermédiaires. Ces pelouses souffrent de la déprise agricole qui conduit à leur embroussaillage. Ce sont aussi des **lieux de mémoire de l'alliance entre l'homme et la nature** : sans la dent des troupeaux du passé, ils auraient disparu.

2. Inventorier les espèces présentes et maintenir leur habitat

Avec la flore remarquable et les reptiles, les caractéristiques des insectes, coléoptères, sauterelles, et papillons confirment le rôle de refuge pour cette entomofaune et les oiseaux qui s'en nourrissent. Ce sont de **véritables réservoirs d'espèces déjà adaptées à la sécheresse** qui sont bien présentes sur la commune.

3. Elaborer un plan de gestion assurant productivité et conservation

Les éleveurs sont les acteurs essentiels dans la conservation de ces milieux. Mais à quel prix pour eux ? La gestion est délicate et engageante avec quelle productivité ? *Le projet Pâtur'Ajuste vise à l'échange des compétences et des essais sur ces sujets, pas à pas, entre professionnels et naturalistes. Il s'agit de faire avancer techniquement l'articulation entre les enjeux environnementaux et économiques.*

Sur deux à trois pôles de recherche, des parcelles communales d'intérêt

1. La Znieff de Champart, zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique



2. La parcelle de La Marêche



Sachons patienter ! Accordons confiance et temps. Nous découvrirons ensemble les spécificités de ces milieux et les enjeux mais nous comprendrons aussi les difficultés rencontrées par les éleveurs et leur engagement au service de tous.

Biodiversité Les châtaigniers de la parcelle communale de la Taillat, classés peuplement à patrimoine génétique remarquable

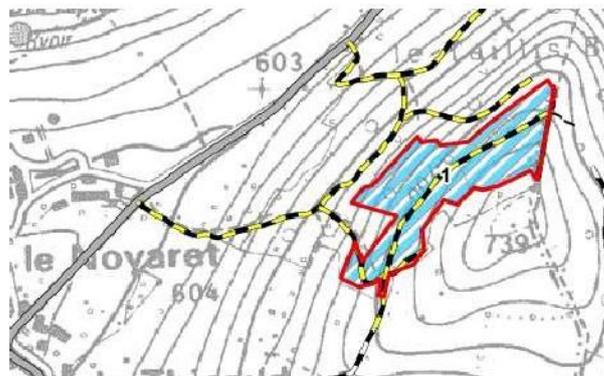
Ils ont bien cherché aux alentours, arpenté diverses châtaigneraies mais...arrivés à la Taillat, ils n'ont pas hésité ! C'est sur Herbeys que niche la pépite ! **La commune encourage la recherche sur son territoire.**

Ils ? Les spécialistes de l'ONF, l'INRAE et de la DRAAF opèrent une sélection très rigoureuse de peuplements de qualité.

Le port des arbres, le bois, les feuilles, les fruits, tout traduit le patrimoine génétique de l'arbre. L'environnement façonne, module l'expression de ce patrimoine. La Taillat semble offrir un bel endroit ! Les anciens avaient bien choisi ! Ce peuplement est maintenant classé. La plantation de variétés hybridées ne sera plus possible sur cette parcelle afin d'éviter les croisements.



INRAE(Institut National pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) DRAAF(Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt)



Parcelle communale la Taillat à dominante châtaigniers
Piste forestière :

Fournir les graines des arbres de demain : le patrimoine d'Herbeys s'exporte !



Ce ne sont pas moins de 430 litres de châtaignes qui ont été récoltés en octobre 2023 sous contrôle de l'ONF, en paquets étiquetés du numéro du peuplement. La traçabilité doit être sûre. Les jeunes châtaigniers qui naîtront de la germination de ces châtaignes seront proposés à d'autres communes pour repeupler leurs parcelles. Il est donc indispensable de savoir ce que l'on cherche à multiplier.

Souvenez-vous, au Fournet, des chênes pubescents d'un peuplement classé en Provence et des chênes sessiles classés venant des Alpes de basse altitude sont venus enrichir la diversité génétique de notre forêt. Un atout dans la résilience au réchauffement climatique, espère-t-on.

Préparer l'avenir de la parcelle de la Taillat

Les choix opérés par la commune en 2024-2025 pour les 10 à 12 ans à venir :

- **Les châtaigniers**, en mosaïque, nécessitent d'être jardinés de manière spécifique.
Éliminer les vieux châtaigniers qui ont tendance à sécher. Sélectionner les beaux semenciers, éclaircir pour apporter la lumière indispensable à la croissance. La régénération s'épuise au fil du temps souvent par dégénérescence des racines. Seuls 25 m³ de bois de menuiserie viennent d'être récoltés sur les 60 attendus.
Choisir les tiges d'avenir sur les taillis. La tige conservée sur chacune des souches profitera, seule, de toute la sève qui dopera sa croissance. Le port devrait être droit sans la concurrence proche des rejets. **Une demande de subvention est adressée à Sylv'Actes par la commune.**
- **Le sol de cette parcelle** comporte une strate argileuse profonde. La couche humique superficielle, fragile, sera renforcée par la décomposition des branches du taillis laissées sur place. Les sels minéraux prélevés au cours de la croissance des tiges retournent au sol. On limite l'appauvrissement.

L'affouage en question : devenir du bois de feu récolté

Nous avons souhaité organiser de *l'affouage en bois façonné* à la Taillat pour le bois de feu. La coupe et l'extraction sont alors réalisées par un exploitant professionnel à l'outillage adapté au sol délicat qu'il faut éviter de fouler. Les habitants achètent et débitent les troncs organisés en stères attribuées auparavant par l'ONF. Faute de parcelle de dépôt adaptée, accessible en voiture, nous y avons renoncé. Cet affouage répondait aux attentes de bon nombre d'herbigeois soucieux de maîtriser leur facture énergétique. **Une déception pour nous élus que ne pouvoir répondre aux besoins.** A repenser. Ce sont environ 100m³ de bois énergie qui ont été vendus. **La commune maintient ses engagements : les recettes retournent à la gestion de la forêt et des espaces naturels.**

Une gestion forestière à programmer pour 10ha supplémentaires de forêt communale

Ce ne sont pas moins de neuf parcelles acquises au gré des années qui sont actuellement non gérées : aucune vigilance, aucun projet ni forestier, ni sociétal, ni en faveur de la biodiversité. *Concilier les enjeux de production ,de préservation et d'accueil du public nécessite un gestionnaire en appui aux élus.*

Après plusieurs prospections réalisées sur Herbeys **par l'ONF et les élus**, il a été décidé l'application du régime forestier à ces 10ha 40a et 30ca selon l'article L211-1 du code forestier. Ainsi, la surface de forêt communale passe à environ 84ha. Ces parcelles sont à la Montagne du Mulet, au Vernay, à Champ Michel, au Fournet. Il conviendra de définir des objectifs généraux pour chacune. Elles bénéficieront **d'un état des lieux - diversité des essences, état sanitaire, qualité du peuplement- et de propositions de soins culturels et travaux** par l'ONF.

Adaptation au réchauffement climatique

Un projet « Un arbre un habitant » en forêt indivise 2000 arbres plantés en 2023 - 2024

Pour rappel, la forêt dite Indivis, située dans Belledonne sous Chamrousse, est gérée par huit élus des quatre communes propriétaires en indivision dont Herbeys. Elle couvre environ 429 hectares sur l'étage montagnard.

Le conseil syndical de l'Indivis et l'ONF ont choisi **d'enrichir la diversité des essences présentes par des plantations plus résistantes à la sécheresse, le mélèze et le pin sylvestre**, toutes deux productrices de bois. Elles sont réparties par petits collectifs au sein de quatre parcelles. Ce projet est **subventionné par le Département** à hauteur de 13595€ pour 2023 et 17000€ pour 2024. La réflexion se poursuit pour 2025.

Dans le souci de **préserver les sols forestiers de l'appauvrissement**, le conseil a décidé d'imposer aux exploitants, le maintien de 50% des houppiers sur place suite aux coupes. La demande en bois énergie augmentant, la récolte devenait très forte. *Une décision cohérente avec celle retenue en forêt communale.*

Prévention contre les risques d'incendie en forêt Anticipation et vigilance

Les incendies majeurs de ces dernières années en France amènent à développer des actions de prévention à l'échelle de la commune. Nos forêts traversent, les étés, des périodes de réelle sécheresse qui les rendent d'autant plus vulnérables qu'elles sont fréquentées. Les épisodes de grand vent sont plus nombreux. *La Commune a défini deux actions majeures pour 2024 : l'entretien de la route forestière pour l'accès aux pompiers et le réaménagement du relais de la Voûte.*

Le relais de la Voûte, un espace communal réorganisé

Le relais cynégétique de la Voûte, propriété communale, est situé en parcelle de forêt communale au Fournet. Ce relais est géré par l'ACCA d'Herbeys (Association Communale de Chasse Agrée). C'est **un espace totalement ouvert au public**. Au cours de réunions entre **élus, ONF et ACCA**, les modalités de l'application de l'arrêté préfectoral N°38-2017-04-28-007 réglementant l'emploi du feu à moins de 200m des forêts et à l'intérieur de celles-ci ont été définies.

- L'installation pour méchouis, les cuisinières à gaz et à bois, le lampadaire, les éléments divers stockés autour du bâti sont supprimés.
- Le relais est largement enterré dans la pente à orientation sud, sec l'été. Les arbres de la forêt sont de grande proximité. Le débroussaillage est indispensable à l'arrière du relais.



La Voûte en cours de réaménagement.

Ces modifications donneront au relais un caractère plus forestier mais néanmoins propice à la convivialité.

Onze sapeurs-pompiers bénévoles, au service des forêts

Si un feu se déclarait sur la commune, c'est le SDIS qui décide quelle caserne intervient. (Service Départemental d'Incendie et de Secours). La caserne d'Herbeys ne compte que quinze sapeurs-pompiers **tous bénévoles**. Si le secours à la personne reste un axe de préoccupation, sachez que **onze pompiers sur quinze ont été formés et diplômés sur les feux de forêt** : *formation au détachement hélicoptéré, conduite tout terrain et poids lourds, manœuvres en situation réelle, souvent à plusieurs casernes.*

Sept d'entre-eux se sont formés pour effectuer des renforts SERA (Sud Est de Rhône-Alpes). Certains ont déjà participé aux colonnes de renfort dans le sud de la France (un poste de commandement pour soixante-dix pompiers). C'est une expérience indispensable à l'organisation et à la **réactivité des équipes locales sur nos communes**. Un feu doit avoir parcouru moins de 1 hectare lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre. En période de risque élevé, ce principe doit permettre de traiter tout feu dans les 10 minutes suivant sa détection.



Merci pour ce bel engagement.

Vous aimez nos forêts...devenez pompier volontaire ! Prendre contact avec O. Didier à la mairie.

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/grands-dossiers/lutte-contre-feux-de-foret-dispositif-2023>

La vigilance, affaire de tous

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence. **Neuf feux sur dix pourraient être évités**. On note régulièrement au Fournet des prises de risque inquiétantes face auxquelles la commune réagit au plus vite. **Plusieurs herbigeois contribuent à la protection par le ramassage des canettes et déchets de verre.** *Merci à eux.*

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, **prévenez le 18 ou le 112** et essayez de localiser l'incendie avec précision.

Ça s'est passé près de chez vous...

Sainte Barbe

Herbeys

Sainte-Barbe : deux médailles ont été décernées

A Herbeys, la Sainte-Barbe a été célébrée ce week-end, à 18 h 30, à la Maison pour tous.

Le chef de caserne, le lieutenant Olivier Didier, a procédé à la remise de casque, diplômes, grade et médailles. Florian Finé, incorporé en mars 2022, a reçu son casque, marque d'engagement. Les promotions ont suivi : Thierry Jaumier, promu 1^{re} classe, Maxime Didier promu sergent. Ainsi que les remises de médailles : l'adjudant-chef depuis le 1^{er} janvier 2019, Cédric Didier, médaille d'argent pour 20 ans de service ; il s'était engagé le 1^{er} mars 2003.

Le sergent-chef Fabrice Didier, (adjoint au chef de caserne d'octobre 2010 à février 2015), médaille d'or pour 30 ans de service ; il avait reçu la médaille pour 20 ans de service en 2013. Le président de l'Amicale des pompiers, Fabien Di Cesare a eu une pensée pour Robert Didier,



Au micro, le président de l'Amicale des pompiers, Fabien Di Cesare ; à côté, le lieutenant Olivier Didier, chef de corps de la caserne, et la maire d'Herbeys Françoise Fontana.

Photo/Commune d'Herbeys

décédé à l'âge de 74 ans. Robert était le père d'Olivier Didier et Fabrice Didier, et le grand-père de Maxime Didier. Une lignée de pompiers. Durant son allocution, Françoise Fontana, maire de la commune, a rappelé de tous les pompiers d'Herbeys sont bénévoles et qu'ils produisent des formations aux gestes de premiers secours. Elle a également annoncé que le Service Départemental d'Incendie et de Secours avait voté la délibération pour engager le projet de regroupement des casernes de Brié-et-Angonnes et Herbeys.

● C.P.C.

Samedi 3 février avait lieu la cérémonie de la Sainte-Barbe à la Maison Pour Tous.

Madame le Maire, l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers et du personnel de la caserne ont accueilli de nombreux officiels pour honorer la sainte patronne des soldats du feu.

C'est dans une très bonne ambiance conviviale que s'est déroulée la cérémonie avec la connivence d'Annie, cheffe de la clique...

« Juste des femmes »

Le 8 mars, salle comble à Herbeys pour venir voir les très bons comédiens, musiciens et chanteurs du collectif « Gouges de là ». Après un spectacle très émouvant et plusieurs rappels un dialogue chaleureux s'est engagé avec la salle qui voulait tout savoir des motivations des comédiens et du choix des textes. La soirée était organisée au profit de l'association « Rialto-Issue de secours-femmes 38 » qui lutte contre les violences faites aux femmes dans notre région. La présidente de cette association Céline BUSSI était présente à cet échange, ce qui a permis d'enrichir le débat et d'éclairer les participants sur la tâche qui reste à accomplir en la matière. Ce qui permet de conclure que le spectacle « Juste des femmes » ce n'est pas que des chansons, ce n'est pas que du théâtre, ce n'est pas que des lectures, c'est tout ça à la fois ! et plus encore !

Juste des femmes est un geste d'amour et de respect au travers notamment des textes d'Anne Sylvestre, Bernard-Marie Koltès, Dorothy Parker, Taslima Nasreen, Magali Mougel, Linda Lemay, Virginie Despentes, Feroz Farrokhzad, Maram al-Masri, Georges Moustaki, Hanadi Zarka, Francis Bebey, Clara Luciani, Linda McLean, Yves Jamait, Georges Brassens, Marilyn Monroe, Arthur H.



Mais c'est pas grave, c'est juste une femme - C'est pas un drame, c'est juste des femmes.

Le Collectif Gouges de là :

Caroline JOLY - Claudie TURPIN CHARRE - Vito LA ROCCA - Jérôme DE LIGNEROLLES - Patrice LUCIDARME - Eric QUESNOT

Accompagnement artistique : Marie NECHEL

Co-création : Mathilde DIONNET

Création Lumières : Bernard FAURE

Carnaval de l'école



Il était une fois, la fête du printemps d'un village d'irréductibles gaulois dans le piémont des montagnes de Belledonne...

Ainsi aurait pu commencer le récit du carnaval de l'école d'Herbeys, ce samedi 23 mars. C'est que, cette année, l'événement organisé par l'association des parents d'élèves et l'équipe pédagogique s'est tenu sur le thème de « l'histoire avec un grand H ».

Fidèles à la tradition, une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont défilé derrière le bonhomme construit par les classes de maternelle ces dernières semaines.

Un grand Louis XVI lisant le livre de mémoire, retraçant les vingt dernières éditions du carnaval.

Et un grand Louis XVI brûlé à la fin de la parade devant les yeux ébahis d'indiens, de pirates, de familles préhistoriques ou de reines pour célébrer la fin de l'hiver !

Un grand Louis XVI marquant enfin aussi la fin d'une époque, avec le dernier carnaval de l'institutrice Isabelle RIVIERI en charge de cette tradition jusqu'à son départ à la retraite.

Toute une histoire !

Le pique-nique du périscolaire



Vendredi 22 mars, c'est sous un beau soleil que les enfants présents au périscolaire ont fêté le carnaval avec leurs encadrants.

Ils ont adoré se déguiser et ont apprécié le pique-nique organisé à la cantine. Les enfants de maternelle ont pu porter les masques confectionnés par Elodie.



Le théâtre d'improvisation a bel et bien pris son envol à Herbeys

Après le lancement de l'activité en septembre 2022 grâce à la Maison Pour Tous, un deuxième groupe a été créé à la rentrée scolaire suivante. Avec la même intervenante, Marie DULAC, ils sont donc 22 à pratiquer cette activité joueuse, ludique mais non moins exigeante chaque semaine, le mardi ou le jeudi soir.

Sans parler du groupe de 14 enfants qui, eux aussi, n'hésitent pas à monter sur scène tous les lundis depuis septembre dernier avec Sarah CHARLIER puis Valérie VAGNE.

Sous l'impulsion d'une pratiquante des plus déterminées à l'origine de ce développement culturel dans la commune, les plus mordus ont aussi l'occasion d'étoffer leur jeu lors de stages tenus par d'autres professionnels les week-ends. Jeu émotionnel, travail corporel, construction de leurs personnages, précision de leurs interventions, leur culture théâtre grandit au fil des mois. Vous aurez prochainement plusieurs occasions de voir leurs progrès et de découvrir la diversité de formats de spectacles que cette pratique permet.

En juin, le groupe de deuxième année ouvrira le bal des spectacles de fin d'année avec un « **Armando** » : une histoire construite de scènes diverses inspirées du monologue d'un joueur ou d'une joueuse sur un thème donné par le public.

Le samedi 8 juin (20h) à la MPT.

Le groupe de première année, lui jouera un « **cabaret** » : des formats courts à partir de contraintes amusantes !

Rires garantis, **le dimanche 23 juin (17h)**, toujours à la MPT.

Leur restitution de stage autour du thème « **Ce qu'on dit des autres** » a eu lieu **le dimanche 7 avril (16h)** à la MPT.

Le tout improvisé, toujours, évidemment !

Si vous souhaitez rejoindre l'aventure l'année prochaine, merci de prendre contact dès que possible (07-82-88-33-97 ou mail via le site de la MPT) car les places sont limitées.



Mike et Rike de SINSEMILIA à Herbeys



Salle comble à Herbeys, la billetterie affichait complet depuis plusieurs semaines et ce fut une incroyable soirée de bonheur simple et vrai.

Mike et Rike racontent leur parcours avec talent, beaucoup d'humour, de franches rigolades et de la très bonne musique.

Mais pas seulement, Mike et Rike, prenant prétexte de leur parcours incroyable nous incitent à la rencontre des autres et au partage au plus près de nous. Et le message passe très bien après deux heures de bonheur partagé qui suscitent des réactions enthousiastes à la sortie de la salle.

Ces deux gamins d'Eybens qui tournent à l'international depuis trente ans n'ont pas dévié et nous invitent toujours à résister à nos égoïsmes et partager tout le bonheur du monde.

Mike et Rike avec Capucine, la plus jeune de la soirée.



Herbeys

Atsem, un métier à découvrir

La journée nationale des Atsem se tenait vendredi 22 mars. Pour l'occasion, Élodie Di Rago et Noémie Sarlin, qui exercent à Herbeys, racontent leur métier.

Élodie Di Rago est diplômée d'un CAP petite enfance et exerce depuis 20 ans, principalement en assurant des remplacements, tandis que Noémie Sarlin a récemment réussi le concours Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) de la Fonction publique après avoir obtenu un CAP AEPE (accompagnant éducatif de la petite enfance), dont l'obtention est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au concours (si le concours requiert une préparation, il n'est validé qu'à la suite d'une année de stage).

Pourquoi une journée nationale est-elle dédiée aux Atsem ? Cette journée a été créée en 2016 par le collectif indépendant des Atsem de France, pour la (re)connaissance de ce métier peu connu des parents et du grand public.

Noémie approuve : « Nous avons pourtant un rôle central, avec des missions multiples, dans les toutes premières années de la scolarité des petits qui arrivent parfois à l'école alors qu'ils ont moins de 3 ans. Nous veillons au bien-



Élodie Di Rago et Noémie Sarlin sont Atsem, un métier peu (re)connu. Photo Le DL/Claudie Picot-Chambe

être et à la sécurité des enfants, nous les aidons à se développer. Nous sommes un repère rassurant dans leur quotidien. »

Élodie enchérit : « Nous nous occupons des enfants de 7 h 45 à 18 h 15. Nous sommes placées sous une double autorité : l'autorité hiérarchique de la ville qui nous emploie et l'autorité fonctionnelle du directeur de l'école. Nous assistons complètement les enseignants des classes de maternelle, nous sommes membres de l'équipe éducative, nous sommes leur bras droit. »

« En effet, nous travaillons en étroite collaboration avec l'enseignant pour offrir un en-

vironnement d'apprentissage stimulant pour les enfants », ajoute Noémie Sarlin. « Nous mettons en place les activités, les jeux, les sorties. Nous accompagnons les petits aux toilettes, nous veillons à leur hygiène, nous les assistons lors des repas, des siestes. Nous soignons la bobologie et accompagnons aux pleurs. »

Enfin, Élodie Di Rago détaille les qualités requises pour ce métier : « En plus de notre expertise professionnelle, les qualités à avoir sont la polyvalence certes mais aussi la patience. Organisation et rigueur sont par ailleurs indispensables au bon déroulement d'une journée de classe. »

Herbeys

Une soirée inoubliable en compagnie de Mike et Riké, de Sinsemilia

En tournée à travers la France, le duo a fait halte à Herbeys samedi soir 30 mars. Un bel événement pour le village, qui a vécu une soirée riche en émotions et en bonne humeur.

Les Herbeigeois ne parlent plus que de ça ! Et les commentaires sont unanimes : « C'était une soirée inoubliable ». Mais que s'est-il donc passé, samedi soir 30 mars, à Herbeys ? Mike et Riké, de Sinsemilia, étaient là ! La maire Françoise Fontana est comblée : « C'est une soirée qui marquera Herbeys. Je n'entends plus parler que de ça ». Même écho auprès de Fabrice Aubert, conseiller municipal délégué à la culture : « Les places étaient vendues depuis des semaines. Si le spectacle était attendu avec impatience, les 2 heures de scène ont été incroyables, c'était l'Olympia à Herbeys ! » Et Claude Zambon, président de la MPT (Maison pour tous) n'est pas peu fier : « J'ai une avalanche de questions du genre : "Mais comment avez-vous réussi à avoir Sinsemilia à Herbeys ?" »

Mike et Riké, du groupe Sin-



Chaleureux, facétieux, généreux, Mike et Riké ont enthousiasmé les Herbeigeois. Photo Laurent Quibier

semilia, parcourent actuellement la France pour présenter un spectacle intimiste, à la bonne humeur communicative : *Souvenirs de saltimbanques* relate leur carrière avec humour. En dépit du succès, ces saltimbanques grenoblois n'ont jamais pris la grosse tête. Personne n'a oublié que le groupe Sinsemilia est originaire de la région grenobloise, qu'il enchaîne concerts et albums depuis 30 ans ; et qu'il a popularisé le ska et le reggae en France. Montpellier, Tours, Rennes,

Le Mans et... Herbeys ! Le duo était donc sur scène samedi 30 mars, à la MPT, devant une salle évidemment comble et conquise. En se produisant dans de petites salles, Mike et Riké veulent privilégier la proximité avec le public. Ils en ont fait la démonstration auprès des Herbeigeois avec lesquels ils ont partagé "tout le bonheur du monde" durant deux heures d'un spectacle rafraîchissant, mêlant anecdotes, échanges et musique acoustique. Un beau cadeau !

Herbeys

Budget et taux d'imposition abordés au conseil municipal

Le conseil municipal d'Herbeys a eu lieu lundi 25 mars et a principalement porté sur les finances. Pas d'Herbeigeois pour suivre cette séance comportant des délibérations importantes : approuver le compte de gestion de l'an dernier, approuver le compte administratif, déterminer et affecter le résultat 2023 sur le budget 2024, approuver le budget primitif 2024.

Le compte de gestion de l'an dernier, cumulé avec les reports de l'année 2022, affiche 315 020,89 € en investissement et 239 993,15 € en fonctionnement.

Ensuite, l'affectation du résultat 2023 pour le budget 2024 a été déterminée, puis le budget primitif annonçant un total de 1 010 344 € en investissement et 1 335 000 € en fonctionnement a été présenté.

Odile Souvignet, conseillère



Les élus ont voté à l'unanimité la non-augmentation des taux d'imposition. Photo Le DL/Claudie Picot-Chambe

municipale, s'est abstenue pour ces votes après avoir expliqué son scepticisme sur le résultat de la section de fonctionnement.

Denis Clor, qui présentait ces différents rapports, a terminé son intervention sur les taux d'imposition des taxes directes locales, lesquels étaient en

2023 de 8,55 % pour la taxe d'habitation sur résidences secondaires et locaux vacants, 36,52 % pour la taxe sur le foncier bâti et 56 % pour le non-bâti. Les taux 2024 n'augmentent pas. Cette délibération, ainsi que toutes celles qui ont suivi, ont été votées à l'unanimité. ● C.P.C.

Centre aéré à Herbeys

Le Centre aéré communal ouvrira ses portes à la Maison Pour Tous durant la période du :



Les inscriptions se font directement auprès du **CENTRE LOISIRS ET CULTURE**, 27 rue Victor Hugo 38320 Eybens.
Tel : 04 76 24 22 32. Mail : accueil@clc-asso.fr



JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE !

Broyez du vert ! ON VOUS PRÊTE LE BROYEUR

POURQUOI BROYER SES DÉCHETS VERTS ?

- Éviter les trajets en déchèterie.
- Utiliser son broyat en paillage, limiter l'arrosage, la désherbage et enrichir le sol,
- Améliorer son compost en ajoutant le broyat.

Facile et gratuit

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS :



grenoblealpesmetropole.fr
0 800 500 027

JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE !

Broyez du vert !

PRET DE BROYEURS

Votre commune et Grenoble-Alpes Métropole mettent gratuitement à votre disposition un broyeur pour vous aider à **réduire vos déchets verts**.

POURQUOI BROYER SES DECHETS VEGETAUX ?

Vos déchets végétaux constituent une **vraie ressource**, évitez les trajets en déchèterie en les broyant et profitez de leurs **nombreux avantages** en les réutilisant dans votre jardin :

- **ajoutez du broyat à votre compost** pour l'aérer, réguler son humidité et améliorer sa qualité,
- **utilisez le broyat en paillage** au pied de vos végétaux ou sur les cheminements.

LE PAILLAGE C'EST QUOI ?

Le paillage consiste simplement à recouvrir le sol avec des végétaux, il permet notamment :

- de limiter le désherbage,
- de limiter l'arrosage,
- d'améliorer, de nourrir et de protéger le sol.

Le broyat de bois est idéal pour pailler vos plantes vivaces, haies et arbres. Utilisez plutôt les tontes, fanes et feuilles pour pailler vos plantes annuelles et potagères.

COMMENT REUSSIR SON PAILLAGE AVEC DU BROYAT DE BOIS ?

- **Désherbez** les surfaces à pailler,
- **Disposez le paillage** autour de vos végétaux, sans les recouvrir (5 à 7 cm d'épaisseur pour le broyat de bois),
- **Renouvelez le paillage** dès que son épaisseur atteint 1 à 2 cm.

1h de paillage = 10h de travail économisées

Pour en savoir plus, consultez le Guide du jardinage zéro déchet sur grenoblealpesmetropole.fr

Financé par :




Numéros utiles de la Métropole

Service Collecte et voirie : 0800 500 027

Service Eaux et Assainissement : 0800 500 048

Pour toute autre demande :

Accueil, standard général « concerne tous les autres services » : 04 76 59 59 59

Compte-rendu du Centre Communal d'Action Sociale du 7 mars 2024

Présents : Françoise FONTANA, Simone MAZUEL, Christian NAVARRE, Gilberte TORRE, Anne-Marie TRAMARD, Marie-Thérèse DYON, Caroline DECOOL, Isabelle PATUREL, Dorisse DELEPINE, Nicole MERGER-STEINMETZ.

Absents excusés : Marylène BELLIN, Olivier ULRICH (pouvoir à D. DELEPINE), Éric DEGROISSE.

Les délibérations à l'ordre du jour ont toutes été votées à l'unanimité :

- 1/ Vote du Compte administratif 2023.
- 2/ Vote du Compte de gestion 2023.
- 3/ Vote du Budget Primitif 2024.
- 4/ Subvention à l'association Maison Pour Tous.
- 5/ Subvention à l'association ONAC.
- 6/ Dons au CCAS.
- 7/ Organisation d'un goûter annuel et mise en place d'un tarif pour les accompagnants.
- 8/ Organisation d'un repas annuel et mise en place d'un tarif pour les accompagnants.
- 9/ Informations diverses.

Compte-rendu du Conseil municipal du 25 mars 2024

Le 25 mars 2024, le Conseil municipal d'Herbeys s'est réuni à 19h00 ; le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Etaient présents : Fabrice AUBERT, Denis CLOR, Caroline DECOOL, Éric DEGROISSE, Franck FLEURY, Françoise FONTANA, Isabelle PATUREL, Pascal RABOT, Odile SOUVIGNET, Gilberte TORRE, Olivier ULRICH, Stéphane VINCENT.

Absents excusés : Annick MICHOU (pouvoir donné à Françoise FONTANA), Dorisse DELEPINE (pouvoir donné à Olivier ULRICH)

Secrétaire de séance : Eric DEGROISSE

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de votants : 14 Nombre de membres présents : 12

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent Conseil municipal du 22.01.2024.

N°2024- 07

Objet : Approbation du Compte de gestion 2023

Rapporteur : Denis CLOR

Il est rappelé que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil ne peut valablement délibérer sur le Compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le résultat d'exécution du budget principal fin 2023 est le suivant :

<u>Budget Principal</u>	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2023
<u>Investissement</u>	269 219.49 €	0 €	45 801.40 €	0 €	315 020.89 €
Fonctionnement	210 785.37 €	160 785.37 €	189 993.15€	0 €	239 993.15 €
TOTAL	480 004.86 €	160 785.37 €	235 794.55 €	0 €	555 014.04 €

Considérant le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées .

Après délibération, le Conseil avec 13 voix pour et 1 abstention:

- **approuve** le Compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2023,
- **autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toute pièce en la matière.

N°2024- 08**Objet : Approbation du Compte administratif 2023**

Madame Le Maire n'est pas présente dans la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Denis CLOR

Afin de clore l'exercice antérieur, il est exposé à l'assemblée le détail du Compte administratif communal 2023, qui se synthétise aux résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	1 085 396.92 €	1 275 390.07 €	189 993.15 €
	Section d'investissement	889 549.01 €	935 350.41 €	45 801.40 €
	Total cumulé	1 974 945.93 €	2 210 740.48 €	235 794.55 €
Reports de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	269 219.49 €	269 219.49 €
	Total cumulé	0.00 €	319 219.49 €	319 219.49 €
2023	Section de fonctionnement	1 085 396.92 €	1 325 390.07 €	239 993.15 €
	Section d'investissement	889 549.01 €	1 204 569.90 €	315 020.89 €
	Total cumulé	1 974 945.93 €	2 529 959.97 €	555 014.04 €

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de Madame le Maire et sous la présidence d'Odile SOUVIGNET, conseillère municipale la plus âgée de l'assemblée présente, après en avoir délibéré le Conseil à 11 voix pour et 1 abstention :

- **approuve** le compte administratif du budget principal communal 2023.

Madame Souvignet demande qu'un état des comptes soit réalisé en septembre.

N°2024- 09**Objet : Détermination et affectation du résultat 2023 pour le budget 2024**

Rapporteur : Denis CLOR

Considérant :

- la nomenclature M14,
- le Compte administratif 2023,
- Le résultat d'exécution du budget principal fin 2023 ci-dessous :

Budget Principal	Résultat de clôture 2022	Résultat 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2023
Investissement	269 219.49 €	45 801.40 €	0.00 €	315 020.89 €
Fonctionnement	210 785.37 €	189 993.15 €	0.00 €	239 993.15 €
TOTAL	480 004.86 €	235 794.55 €	0.00 €	555 014.04 €

Après délibération, le Conseil, à 13 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de 555 014.04 € sur le budget 2024 tel que :

- Report de 315 020.89 € en section d'investissement au compte 001 RI.
- Report de 49 993.15 € en section de fonctionnement au compte 002 RF et affectation de 190 000.00 € en section d'investissement au compte 1068 RI.

N°2024- 10**Objet : Approbation du budget primitif 2024**

RAPPORTEUR : Denis CLOR

Vu :

- la présentation du Budget Primitif 2024 faite en réunion d'élus en date du 18 mars 2024 ;
- l'instruction M57 ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2337-3 ;

Considérant que le Budget Primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril (30 avril en année de renouvellement du Conseil) de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 01 janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il est rappelé que d'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité, tandis que la section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le BP 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en Euros)

CHAP.	DEPENSES	BP 2024
011	Charges à caractère général	466 444.15
012	Charges de personnel	598 200.00
014	Atténuations de produits	113 000.00
65	Autres charges de gestion courante	64 855.85
66	Charges financières	55 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 299 000.00
023	Virement à la section d'investissement	11 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000.00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		36 000.00
Total dépenses de fonctionnement		1 335 000.00

CHAP.	RECETTES	BP 2024
013	Atténuations de charges	30 000.00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	208 100.00
73	Impôts et taxes	909 000.00
74	Dotations et participations	68 611.00
75	Autres produits de gestion courante	69 000.00
76	Produits financiers	295.85
77	Produits spécifiques	0.00
Total recettes réelles de fonctionnement		1 285 006.85
002	Résultat de fonctionnement reporté	49 993.15
Total recettes mixtes de fonctionnement		49 993.15
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0.00
Total recettes de fonctionnement		1 335 000.00

SECTION INVESTISSEMENT (En euros)

CHAP.	DEPENSES	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	265 094.89
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
204	Subvention d'équipement versées	2 250.00
21	Immobilisations corporelles	203 000.00
23	Immobilisations en cours	269 000.00
13	Subventions d'investissement	251 000.00
Total dépenses réelles d'investissement		1 010 344.89
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00
Total dépenses mixtes d'investissement		0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
Total dépenses d'ordre d'investissement		0.00
Total dépenses d'investissement		1 010 344.89

CHAP.	RECETTES	BP 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	190 000.00
13	Subventions d'investissement	469 324.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	0.00
Total recettes réelles d'investissement		659 324.00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	315 020.89
Total recettes mixtes d'investissement		315 020.89
021	Virement de la section de fonctionnement	11 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
Total recettes d'ordre d'investissement		36 000.00
Total recettes d'investissement		1 010 344.89

Après délibération, le Conseil avec 13 voix pour et 1 abstention :

- **vote le Budget Primitif** ci-dessus au budget principal de la commune pour l'exercice 2024 ;
- **vote au niveau du chapitre** pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- **délègue** à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).
- **donne pouvoir** à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N°2024- 11

Taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Rapporteur: Denis CLOR

Vu:

- le Code général des impôts et notamment les articles 1379 et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- les délibérations du Conseil municipal du n°2014-77 et du n°2015-44 concernant les abattements sur la taxe d'habitation ;
- la Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- la délibération 2022-15 du 13 mars 2023 relative aux taux d'imposition des taxes directes locales 2023 ;
- le budget principal 2024 ;

Il est rappelé que les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code général des impôts permettent au Conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Denis CLOR, adjoint aux finances, rappelle les taux votés par le Conseil municipal pour l'année 2023 :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2023
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	8.55 %
Taxe sur le foncier bâti	36.52 %
Taxe sur le Foncier non bâti	56 %

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation (TH) et bénéficient, en compensation de leur perte de recettes, du produit du foncier bâti (TFB) du Département.

Cette réforme de la taxe d'habitation ne s'applique pas aux résidences secondaires.

Au vu de ces éléments le rapporteur propose au Conseil municipal de reconduire les taux d'imposition de 2023 pour l'année 2024.

Compte tenu des éléments indiqués et des derniers taux d'imposition des taxes directes locales votées le 13 mars 2023, après délibération, le Conseil à l'unanimité:

- **décide** de maintenir le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants à 8.55%,
- **décide** de maintenir le taux de la taxe sur le foncier bâti à 36.52%,
- **décide** de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 56 %,
- **autorise** Madame le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **charge** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'Administration fiscale.

Le montant de la taxe foncière est calculé en multipliant la base imposable du bien (50 % de la valeur locative cadastrale pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 80 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties) par le taux d'imposition voté par la commune du lieu où est situé le bien.

A Herbeys, l'avis de taxe foncière comprend une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

La valeur locative cadastrale, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée. Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Par ailleurs, depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2023, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation était fixé à 1,071, soit une augmentation forfaitaire de 7,1 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

Pour 2024, la valeur de l'IPCH 2023 continue d'augmenter, mais dans une moindre mesure, avec une augmentation d'au moins 3,9 %. Cela correspond à un coefficient de revalorisation de 1,039 pour l'année 2024.

En ce qui concerne le calcul de la taxe foncière, bien que les membres du Conseil municipal aient délibéré pour maintenir le taux de l'année précédente, l'Etat procédera à l'augmentation de la base (+ 3.9%), ce qui entraînera une augmentation de votre impôt.

N°2024- 12

Retrait de la commune d'Herbeys à la compétence Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant du Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance - SICCE

Rapporteur : Isabelle PATUREL

Vu :

- l'article L.5211-15 du Code général des collectivités territoriales,
- la convention signée entre la commune d'Herbeys et le SICCE,
- la délibération 2023-23 relative à l'approbation des statuts du SICCE.

L'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant dénommé « EAJE » est une des compétences gérées par le SICCE à laquelle la commune d'Herbeys adhère.

Isabelle PATUREL rappelle que les familles herbigeoises n'ont plus accès à la crèche « Les Canailoux » située sur la commune de Brié-et-Angonnes. Aussi, compte tenu de l'installation d'une micro-crèche au centre bourg d'Herbeys à compter de 2024, et de la fréquentation de celle-ci par les herbigeois, il est proposé au Conseil de se prononcer sur le retrait de cette compétence à compter de la fin du second trimestre 2024.

Isabelle PATUREL rappelle l'article 6 des statuts du SICCE, relatif aux modalités d'adhésion et retrait d'une commune pour une ou plusieurs compétences gérées par le SICCE.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité:

- **décide** de se retirer de la compétence Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, à compter de la fin du second trimestre 2024,
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

N°2024- 13

Convention avec le Centre Loisirs et Culture d'Eybens

Rapporteur : Isabelle PATUREL

Vu la délibération 2023-028 du 18 septembre 2023.

Considérant l'organisation et les activités proposées par le Centre Loisirs et Culture d'Eybens ;

Isabelle Paturel rappelle que la Commune d'Herbeys a signé une convention avec le CLC d'Eybens pour les interventions au cours de la saison 2023.

Compte tenu du succès des activités proposées, de l'accueil inscrit dans un parcours éducatif, en lien avec la famille où l'enfant est acteur de ses loisirs, la Commune souhaite reconduire le déroulement des centres de loisirs proposés par le Centre Loisirs et Culture d'Eybens, mis en place à la Maison Pour Tous d'Herbeys.

Dans le cadre de la gestion de son accueil de loisirs, la commune souhaite également :

- répondre au mieux à l'attente des enfants en matière d'activités diversifiées et complémentaires à celles des parents et de l'école en développant des projets pédagogiques,
- développer et favoriser l'autonomie des jeunes,
- s'appuyer sur le tissu associatif local.

Après en avoir délibéré et entendu l'exposé d'Isabelle PATUREL, le Conseil, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention 2024 entre la commune d'Herbeys et le CLC d'Eybens et ses avenants,
- **autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

En 2024, les enfants seront accueillis pour les vacances de printemps du 15 au 19 avril, pour les congés d'été du 08 au 26 juillet et à l'occasion des vacances d'automne du 21 au 25 octobre. La commune participe à l'organisation de ces centres aérés, par la mise à disposition des locaux de la MPT et de la salle de restauration en plus d'une participation financière pour aider les familles selon leur quotient (la participation financière pour l'année 2023 était de 6 104 €).

N°2024- 14

Convention pour intervention du pôle archives itinérantes avec le Centre de Gestion de l'Isère

Rapporteur : Isabelle PATUREL

Isabelle PATUREL rappelle que les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et doivent en assurer la conservation et la mise en valeur conformément à la législation et sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat.

Le Centre de Gestion de l'Isère propose une prestation facultative « Archives itinérantes »

faisant l'objet d'une tarification propre et d'un conventionnement avec la collectivité.

Isabelle PATUREL informe les membres du Conseil municipal que le fait de signer la convention n'engage en aucun cas la collectivité à accepter une intervention, mais permet d'effectuer une visite de diagnostic des archives.

La visite de diagnostic permet de faire un état des lieux de l'archivage (classement, locaux, conditions de conservation), d'identifier les actions à mener (éliminations, classement, aménagement de locaux) et d'échanger sur les types d'interventions possibles (traitement du fonds, formation, accompagnement). Elle donne lieu à la rédaction d'un rapport sur l'état de l'archivage assorti de recommandations et accompagné d'une proposition d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité:

- **approuve** les termes de la convention 2024 entre la commune d'Herbeys et le pôle archives itinérantes avec le Centre de Gestion de l'Isère,
- **autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

N°2024- 15

Objet : mandat au CDG38 concernant une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire prévoyance pour le personnel communal

Rapporteur : Françoise FONTANA

Madame Le Maire informe le Conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025, avec les précisions ci-après :

- le montant minimal de cette participation s'élève aujourd'hui à 7€ brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581),
- ce montant serait porté à 17,50 € soit 50 % du montant de référence, fixé à 35 euros (dans le projet de décret présenté au CSFPT du 20/12/2023),
- les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité,
- la souscription de cette garantie par l'agent va devenir obligatoire.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités (exclusives l'une de l'autre) pour le versement de cette participation financière de l'employeur :

- via un contrat de mutuelle labellisé, dont le choix est librement fait par l'agent concerné (mais ce qui contraint le service des ressources humaines à gérer plusieurs « tiers »),
- via une convention de participation, signée entre l'employeur et une mutuelle (et donc une seule).

Si le choix de l'employeur se porte sur la convention de participation, celle-ci peut intervenir selon deux modalités distinctes :

- après une procédure de mise en concurrence réalisée par la collectivité,
- en adhérant à une convention de participation proposée par leur Centre de gestion, après mise en concurrence assurée par ses soins.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les Centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent. Ainsi, le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat.

Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération. Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, ils seront invités à les présenter à leur organe délibérant.

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;
vu les articles L 221-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs ;
vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 ;

vu l'avis du comité social territorial du 30 novembre 2023, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité ;
considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion de l'Isère et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **de se joindre à la convention de participation** dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ;
- **de donner mandat au CDG38** pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion.
- **accepte** la participation minimale prévue réglementairement.

N°2024- 16

Objet : : Demande de subvention pour la restructuration de la Grange du Château d'Herbeys auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rapporteur : Olivier ULRICH

Vu :

le Code général des collectivités territoriales ;

le contrat Région Métropole ;

Olivier ULRICH rappelle que la commune d'Herbeys a souhaité acquérir la Grange du Château d'Herbeys et procéder à la restructuration du bâti, afin de réhabiliter ce bâtiment historique central et poursuivre la dynamisation du centre bourg.

Il s'agit de réhabiliter de manière qualitative ce bâtiment, destiné à accueillir une micro-crèche, un espace de bureaux et des locaux communaux. Pour ce faire, le CAUE et l'architecte des Bâtiments de France ont été activement associés aux études mises en œuvre.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Montant H.T. en euros

DEPENSES		RECETTES		taux participation
Foncier	218 860.00 €	Département dotation territoriale	341 275.00 €	27.50%
Etudes	125 600.00 €	Etat - DETR	200 000.00 €	16.12%
travaux / aménagement	896 540.00 €	Etat - DSIL	293 625.00 €	23.66%
		Etat Drac	7 056.00 €	0.57%
		Région Auvergne Rhone Alpes	150 500.00 €	12.13%
		Autofinancement	248 544.00 €	20.08%
Total dépenses	1 241 000.00 €	Total recettes	1 241 000.00 €	

Après en avoir délibéré et entendu l'exposé d'Olivier ULRICH, le Conseil à l'unanimité :

- **accepte** le plan de financement présenté ;
- **sollicite** une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes allouée au financement du projet de restructuration de la Grange du Château d'Herbeys ;
- **autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toute pièce en la matière.

N°2024- 17

Objet : Application du régime forestier sur des parcelles de la Commune d'Herbeys

Rapporteur : Odile SOUVIGNET

Vu :

le Code forestier et notamment l'article L211-1 ;

Odile SOUVIGNET expose : au cours de plusieurs prospections réalisées sur le territoire de la Commune d'Herbeys, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application du Code forestier sur certaines parcelles appartenant à la Commune a pu être observée.

Les parcelles dont la Commune est propriétaire sont désignées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Section	Numéro	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
Commune d'Herbeys	OA	621	0.0538	0.0538
Commune d'Herbeys	OA	642	0.0720	0.0720
Commune d'Herbeys	OA	643	0.1550	0.1550
Commune d'Herbeys	OA	680	0.5755	0.5755
Commune d'Herbeys	OA	693	0.9584	0.9584
Commune d'Herbeys	OA	738	0.1615	0.1615
Commune d'Herbeys	OA	739	0.1850	0.1850
Commune d'Herbeys	OA	741	11.6812	7.9500
Commune d'Herbeys	OA	766	0.2928	0.2918
			surface Totale	10.4030

La proposition d'application du régime forestier porte donc sur 10 ha 40 a 30 ca.

Ces parcelles sont situées à la Montagne du Mulet, au Vernay, à Champ Michel et au Fournet.

Après en avoir délibéré et entendu l'exposé d'Odile SOUVIGNET, le Conseil à l'unanimité :

- **demande** l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus,
- **autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toute pièce en la matière.

Fin de séance 20h37.

Campagne communale de piégeage des frelons asiatiques.



Piège CCH

Suite à l'appel lancé par le Collectif Citoyen Herbeys et la mairie, les herbigeois se sont mobilisés pour participer à la campagne de piégeage des reines fondatrices de frelons asiatiques (frelons à pattes jaunes). Ils sont venus nombreux sur les stands de distribution pour acquérir des pièges sélectifs et s'informer sur la menace de cette espèce invasive. Leur large participation va permettre de mettre en place un quadrillage optimal de la commune notamment autour des nids secondaires détectés à l'automne dernier. La campagne de piégeage de printemps a démarré mi-mars et se poursuivra jusqu'à mi-mai.

Détection et destruction des nids primaires

Qu'est-ce qu'un nid primaire de frelon asiatique et où peut-on en trouver ?

Au printemps (de mars à juin), les reines fécondées de l'année passée construisent chacune ce que l'on appelle un **nid primaire**. Sa taille est entre 5 et 7cm de diamètre, soit l'équivalent d'une orange, et un orifice se trouve à sa base. Ces nids primaires se trouvent le plus souvent à l'abri du vent et de la pluie : sous un appentis, sous les gouttières, dans un grenier, dans un vide sanitaire, dans un cabanon de jardin, derrière un volet, sous un balcon, ou dans une haie.... C'est dans ces nids primaires que les fondatrices vont pondre et développer les premières ouvrières de leurs colonies.

L'été (fin juin), un nid secondaire va être fondé en général un peu plus loin, le plus souvent en hauteur (7 à 25m). Mais ce peut être aussi être une extension du nid primaire. Soyez vigilants : prenez l'habitude au printemps d'inspecter vos appentis, vos abris à bois, etc. pour repérer les nids primaires.



Nid primaire

Comment détruire un nid primaire de frelon asiatique ?

Lorsqu'un nid primaire est détecté, **ne paniquez pas, ne vous empressez pas de le détruire, mais prenez une photo et envoyer la aux référents sur l'email luttefrelon@cch-herbeys.fr ou bien signaler le à la mairie. Soyez prudent(e)s s'il y a déjà des ouvrières.**

Le frelon asiatique étant diurne, l'opération de destruction devra se dérouler le soir (21h - 22h), pour être sûr que la reine est à l'intérieur. Le procédé est expliqué dans cette vidéo :

<https://tinyurl.com/b8e4uhnn>



N'intervenez jamais vous-mêmes sans un équipement adéquat !

➔ Sur demande une tenue d'apiculteur peut éventuellement être prêtée par le CCH.

Par contre n'intervenez jamais sur un nid plus gros ou un nid secondaire.

Un nid primaire détruit

- ⇒ c'est plusieurs milliers de frelons asiatiques en moins durant l'été et l'automne
- ⇒ c'est 11kg d'insectes, dont 40% d'abeilles sauvées

Merci pour votre participation !

NID PRIMAIRE

Endroit abrité
(ruche vide,
trou de mur,
bord de toit...)

Début
printemps



Orifice
basal

Petite taille (taille
d'un melon au
maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres,
à proximité du
nid primaire

Orifice de sortie
petit et latéral



Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm
de diamètre et 1m de haut)

Note : Nous informons régulièrement nos volontaires piégeurs dans le groupe Whatsapp :

LUF AH Lutte contre le Frelon Asiatique Herbeys



N'hésitez pas à vous inscrire auprès de vos référents frelon asiatique (Jocelyne & Emile) sur Herbeys en envoyant vos coordonnées et numéro de téléphone à luttefrelon@cch-herbeys.fr ou contactez-nous au 07 66 19 19 66.

Tribune libre

Début d'explication sur les interdictions de passage sur certains chemins

Comme vous l'avez peut-être remarqué, nous avons installé des panneaux d'interdiction de passage à l'entrée de certains de nos sentiers d'exploitation. Nous avons par le passé essayé différents affichages expliquant quel pouvait être l'usage de ces chemins, mais nous avons à chaque fois dû constater que les consignes n'étaient pas respectées.

Là où maximum deux ou trois personnes passaient par le passé, la fréquentation de ces sentiers a été exponentielle ces dernières années et nous rencontrons désormais de très nombreux promeneurs, chiens, cavaliers, cyclistes, groupes de randonnées ou de VTT, restes de feu de camp, quad ou moto cross, et cela devient pour nous très compliqué.

Ces chemins sont privés et les emprunter sans autorisation est évidemment interdit. Sans compter le fait que lorsque l'on essaie d'expliquer nos contraintes, les réponses sont parfois violentes à notre rencontre.

La plupart des usagers ne se rend pas compte de l'impact que ces passages peuvent avoir pour nous en temps de travail et encore plus en stress, en voici donc les principales conséquences.

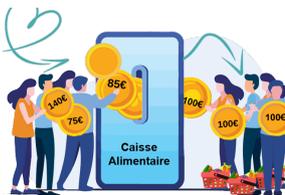
- Un passage électrique mal fermé engendre la possible divagation des animaux qui peuvent alors aller ravager les cultures voisines ou pâturer les prairies dont l'herbe parfois trop riche peut engendrer leur mort par météorisation.
- La présence de chiens sur nos parcelles est le principal vecteur de la néosporose, maladie transmise aux bovins via les fèces canines, engendrant des avortements et des anomalies néonatales.
- Nous avons tous les ans des cas de chiens qui se mettent à courir derrière nos animaux, causant alors la panique du troupeau qui casse tout sur son passage, nous rajoutant de nombreuses heures de réparations ou du remboursement de matériel et pouvant mettre en danger quiconque se trouvant sur leur passage.
- Pour les cavaliers, il faut savoir que l'herbe est l'unique source d'alimentation de nos animaux (pâturage l'été et foin l'hiver) et que faire pâturer son cheval a des conséquences économiques.
- Les VTT créent de l'érosion là où ils passent, encore plus lorsque les terrains sont humides, les utilisateurs roulant à côté du chemin déjà tracé et augmentant ainsi les zones non enherbées.

Nous sommes les premiers utilisateurs de la nature, nous vivons grâce à elle et nous participons fortement à son entretien. Nous sommes ravis que les gens se promènent, cependant les zones où nous avons la majorité des problèmes sont toutes à proximité d'un chemin de promenade prévu à cet effet, nous souhaitons donc que chacun prenne conscience de nos difficultés et utilise ces chemins publics.

Nous sommes disponibles pour discuter sereinement de ce sujet, vous pouvez nous joindre par mail (gaec.thicaud@gmail.com) ou par téléphone (06 82 72 94 29).

En espérant que vous comprendrez mieux nos difficultés. Au plaisir de vous croiser sur les crêtes ou encore à la ferme !
L'équipe du GAEC du Thicaud

Cent patates pour tous, et tous les mois



Pour permettre à toutes et tous de manger sain et respectueux de la Terre, tout en aidant les agricultrices et agriculteurs à vivre décemment, la nouvelle association herbigeoise Cent patates lance une initiative...

Donner à chacun le droit de se soigner gratuitement, grâce à la solidarité de tous les travailleurs et travailleuses. C'est sur cette idée un peu folle qu'est née la Sécurité sociale en 1946. Impensable au départ, la carte vitale est devenue inévitable, indispensable. Alors pourquoi, aujourd'hui, ne pas rêver d'aller plus loin et de révolutionner l'alimentation ?

Une carte vitale pour bien manger

Manger coûte de plus en plus cher. Tandis que les paysans vivent de moins en moins décemment de leur métier. Alors des ingénieurs, chercheurs et citoyens imaginent un nouveau système social, lien entre sécurité alimentaire et transition vers un modèle agricole plus juste : la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)*. Une carte vitale pour l'achat de produits sains et écologiques !

Expérimenter une caisse commune

Consommateurs et paysans d'Herbeys et alentours, nous lançons une expérimentation. Notre jeune association Cent patates va porter une caisse commune, alimentée librement par les futurs participants.e.s, à hauteur de leurs moyens. Quelle que soit leur cotisation, un forfait mensuel de 100€ sera ensuite reversé à chacun, à dépenser à Herbe & coquelicot, puis d'autres lieux d'achats durables à identifier. Seule condition de cet essai : que la caisse soit à l'équilibre.

Envie de participer au test herbigeois ?

Afin de partager l'idée de la SSA, Cent patates cherche donc ses premiers participants. Il s'agit pour l'heure d'un sondage d'intention de cotisation par foyer, permettant d'imaginer la faisabilité du test. Les intéressés recevront les résultats de ce préambule, avant la possible mise en commun des budgets alimentaires. Pour que la solidarité permette à chacun, quels que soient ses revenus, de bien manger !

Pour en savoir plus ou répondre au sondage :
ou <https://100patates38.wordpress.com>

* les détails de la SSA sur <https://securite-sociale-alimentation.org>.

Bruno POUSSARD.



BIBLIOTHEQUE : PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Exposition : Les plantes ont du génie !

du 2 avril
au 30 juin

Recherche d'eau et de nutriments, transmission et dispersion des graines indispensables à leur perpétuation... Les plantes rivalisent d'astuces et de stratégies toutes plus inventives les unes que les autres, pour leur survie. Secrets et ressources cachées du monde végétal qui nous entourent...

Les fantastiques familles : Lecture musicale et contée

Vendredi 12 avril
17h
Maison Pour Tous

Restitution de l'atelier d'écriture intergénérationnel avec les élèves de CM2 et des herbigeois - Avec Yann Rambaud et Dominique Osmont.

Lecture café !

Vendredi 3 mai
14h30-16h

Partager, échanger autour de ses lectures ou tout simplement pour écouter les coups de cœur des autres...

La Malle aux histoires

Jedi 27 juin
10h-11h30

Une histoire, une comptine, autour d'une lecture partagée pour les enfants de moins de 3 ans, accompagnés d'un parent ou de leur assistant maternelle. Avec la présence du SICCE.

Bistrot en Fête

Le Relais d'Uriage 2024

5.04

QUI VA PIANO

(Pop Rock Disco Electro)

Theatre d'impro

compagnie les bruleurs de mots

12.04

26.04

RHIGT NOW (SAXO/PERCU)

RED RIGHT HANDS

(FOLK COUNTRY ROCK)

17.05

BLIND TEST

BY MISTERBT

24.05

Nyamaku (Percussions)

31.05

07.06

La maison Peccino

Le moi des fiertés

Theatre d'impro

compagnie les bruleurs de mots

14.06

Fête de la musique au Relais !!!!

21.06

⇒ NiQoLe

⇒ Djarkos (Live)

THE HELL ZIMMERS (POP ROCK INDIE COVER)

05.07

19.07 JAMES (SOUL, WORD, REGGAE)

CLINK (POP ROCK)

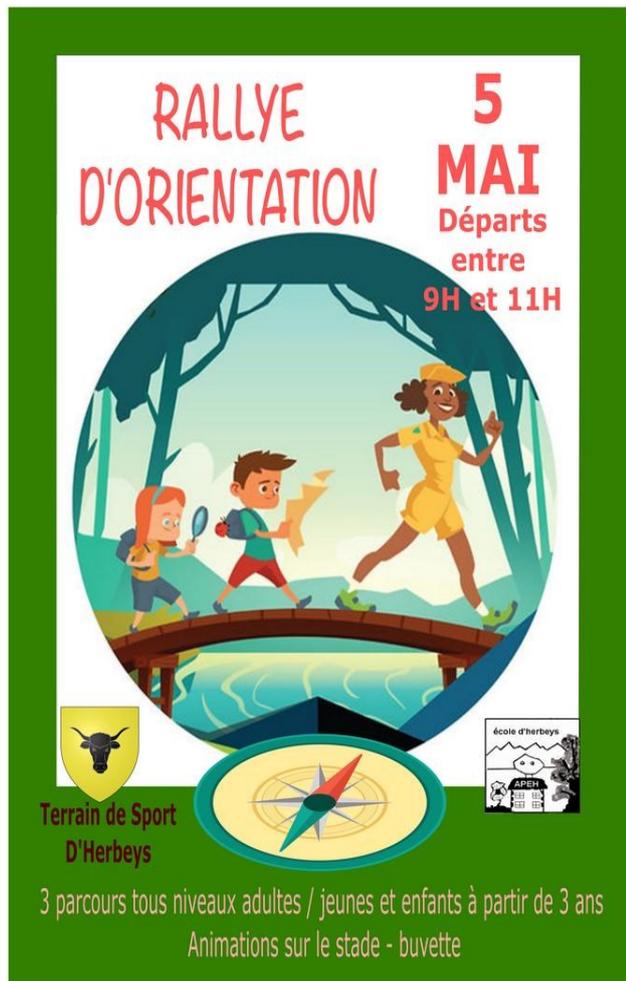
02.08

ET PLEINS D'AUTRES TRUCS COOLS...

www.lerelaisduriage.fr



Dates à retenir



Jeu d'orientation sur le stade
Prix 5 EUR la carte
1 EUR le jeu d'orientation sur le stade
Apporter un crayon
Buvette!

Exposition "Art du verre" de Chantal LEGENDRE - CHANATH

Le Bureau d'Information Touristique de Lans-en-Vercors a le plaisir de vous informer de sa prochaine exposition "Art du verre" de Chantal LEGENDRE - CHANATH. Nous vous laisserons déambuler du **lundi 25 mars au samedi 4 mai 2024** durant les ouvertures du bureau.



Le vendredi 3 mai 2024 de 17h30 à 20h00
Le "Repair Café Apéro !" à la Maison Pour Tous.

Le 24 mai 2024 à 20h30

« **Le Goût de la Langue** » Par la Cie Les Pas Sages
 Le Goût de la Langue » où comment deux comédiennes, un comédien et une pianiste revisitent et partagent savoureusement des textes du répertoire contemporain. Un spectacle tout public.

Le samedi 25 Mai

Le magasin Herbe et Coquelicot fête ses 10 ans
 A cette occasion, les fermes du magasin Herbe et Coquelicot nous mijotent un repas festif sur la place du village le samedi 25 Mai midi et après-midi !

Le 8 juin 2024 à 16h30

Le spectacle de l'école de danse d'Herbeys dans le beau théâtre de l'espace Navarre à Champ-sur-Drac.

Le 8 juin 2024 à 20h

Spectacle Théâtre d'Impro "Armando"
 Par la troupe d'Herbeys à la Maison pour tous

Le 15 juin 2024 à partir de 17h00

La fête de la musique d'Herbeys
 Entrée libre - Restauration sur place

Le 22 juin 2024

Fête de L'AMPT (foot-cirque-théâtre)
 Matin : tournoi de foot au stade avec la section foot loisirs de l'AMPT suivi d'un pique-nique.
 Après-midi : spectacle de l'école du cirque et ateliers de découvertes ouverts à tous à la MPT avec l'association "AUX AGRES DU VENT" qui assure l'encadrement.
 A 19h00 : spectacle des enfants du groupe "Théâtre".

Le 23 juin 2024 à 19h

Cabaret d'improvisation par la troupe d'Herbeys.
 Grande salle de la Maison pour Tous.
 Venez découvrir le groupe d'improvisation théâtrale première année dans un cabaret : des histoires courtes qui seront libres ou avec des contraintes de jeu ludiques. Du jeu, de l'émotion et du rire.

Le 29 juin 2024

La fête de l'école d'Herbeys